
	DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE A PIED DANS LES LIEUX PROCHES DE L'ÉTABLISSEMENT	
---	--	--

Rappel : Article 43 : ... Par ailleurs le temps des déplacements (aller et retour) pour réaliser les activités qui motivent la sortie ne peut dépasser le quart du temps consacré à l'activité...En aucun cas le temps consacré au déplacement (aller et retour) ne peut être supérieur à 20 minutes. »

Nom et adresse ou cachet de l'établissement scolaire :

Nom de l'enseignant :

Classe concernée :

Effectif de la classe concernée :

Nombre d'élèves participant à la sortie :

Lieu du déplacement :

Départ de l'école (jour/heure) :

Retour prévu à l'école (heure) :

Accompagnateurs éventuels :

Fait à le
Signature de l'enseignant

DECISION DU DIRECTEUR D'ECOLE :

Sortie autorisée

Date :

Sortie refusée

Signature

Motif du refus :

Cachet de l'école